



PRÉFECTURE DU RHONE

Collonges
Salle I

4 OCT. 1984

PRÉ - ARCHIVAGE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

JE/JM

BORDEREAU DE VERSEMENT

Partie réservée au service versant

Service versant : Direction des Collectivités
Locales - 3ème Bureau

Date du versement :

Nombre d'articles :

Téléphone : poste 42-50

Partie réservée aux Archives

N° du versement : (84) 1679 W

Date de prise en charge :

Métrage :

n° 2593

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations
1679	Dossiers des Associations Syndicales autorisées d'irrigation désignées ci-après :				
n° 1	- MESSIMY - SOUCIEU - CHASSELAY - LES CHERES - LA COURONNE - CHAPONOST - BRINDAS				
n° 2	- THURINS et RONTALON - ROZAY - VAULX EN VELIN - TALUYERS - ORLIENAS				
3	Plateau de MILLERY LANSOLAT SAINT DIDIER/SAINT MAURICE				
n° 4	Riverain du ruisseau des Planches à ECULLY - JONS - curage de l'Ozon et de la Luyne - l'île de la Chèvre - Hauts de Bans à GIVORSE - MESSIMY - SOUCIEN/JARREST	- pour mémoire			LE DOCUMENTALISTE ARCHIVISTE CHEF DU SERVICE DES PRÉ-ARCHIVES
N° 5	- St-LAURENT - SOUCIEU - CHAUSSAN - MORNANT - S - SORLIN - DARDILLY - Plateaux d'AMPUIS et TUPIN-SEMONS				Le Directeur des Collectivités Locales, Marcel FARISSIER

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979)

